Nations Unies A/72/651–S/2017/1056



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
15 décembre 2017
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-douzième session
Point 39 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-douzième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 68/11 de l'Assemblée générale et de la résolution 2344 (2017) du Conseil de sécurité, dans lesquelles j'ai été prié de rendre compte tous les trois mois de l'évolution de la situation en Afghanistan.

2. J'y fais le point des activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan sur le plan politique ainsi que dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et des droits de l'homme depuis la date de publication de mon précédent rapport, le 15 septembre 2017 (A/72/392-S/2017/783).

II. Faits marquants

3. Le Gouvernement d'unité nationale a continué de privilégier son programme de réformes, en mettant l'accent sur la lutte contre la corruption et la réforme du secteur de la sécurité, dans un contexte marqué par la persistance des problèmes de sécurité et de gouvernance. Bien que la Commission électorale indépendante ait essuyé un certain nombre de revers dans les préparatifs des élections, les divers groupes politiques ont continué à se rassembler en faveur des élections législatives et au niveau des conseils de district à venir. La situation en matière de sécurité est restée très instable, car les Taliban et l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan ont continué de se montrer capables d'infliger des pertes massives, dans un contexte marqué par la recrudescence des frappes aériennes menées tant par les forces afghanes que par les forces internationales. Pour la première fois depuis un an, le Groupe de coordination quadrilatérale, composé de l'Afghanistan, de la Chine, des États-Unis d'Amérique et du Pakistan, s'est de nouveau réuni ; dans le même temps, l'Afghanistan a continué de renforcer son engagement multilatéral au





niveau régional dans le cadre d'instances telles que le Processus d'Istanbul « Au cœur de l'Asie », l'Organisation de Shanghai pour la coopération et la Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan. Il n'y a eu aucun progrès significatif sur la voie de la conclusion d'un accord de paix.

A. Évolution de la situation politique

4. Dans mon rapport précédent, j'ai noté l'émergence d'un fragile équilibre politique après qu'il a été annoncé que les élections législatives et les élections aux conseils de district se tiendraient en juillet 2018. Cet équilibre s'est maintenu, les principaux acteurs politiques s'étant concentrés sur la mise en place de coalitions, la consolidation de leurs bases électorales et le suivi attentif des préparatifs électoraux de la Commission électorale indépendante. Toutefois, des retards concernant des décisions clefs ont compromis le calendrier électoral et exacerbé les inquiétudes quant à la capacité et à l'indépendance de la Commission. Les personnalités politiques ont commencé à s'interroger sur la faisabilité de la tenue d'élections crédibles, comme prévu, et le scepticisme de l'opinion publique concernant les élections est allé croissant. Certaines figures de l'opposition ont demandé que les élections soient remplacées par des mesures extraconstitutionnelles et la création d'une administration provisoire. Toutefois, cette position est demeurée minoritaire, les principaux partis et coalitions ayant continué de se mobiliser activement en faveur de procédures démocratiques et pacifiques.

5. Le Président Ashraf Ghani et le Chef de l'exécutif, Abdullah Abdullah, ont poursuivi leur collaboration, tandis que le Gouvernement d'unité nationale s'efforçait d'asseoir la crédibilité de son programme de réformes. Le Président a également renforcé sa politique de la main tendue aux jeunes, et notamment aux mouvements Rasta Khez et Junbish-i Roshnayi, largement dominés le premier par les Tadjiks et le second par les Hazaras ; les manifestations organisées par ces mouvements ont diminué au cours de la période considérée, le Gouvernement ayant engagé un dialogue sur leurs revendications en faveur d'une plus grande inclusion politique. La scène politique a toutefois été largement dominée par la mobilisation de grandes coalitions d'opposition autour de la question des opérations électorales.

6. Dans mon rapport précédent, j'ai noté la création de la Coalition pour le salut de l'Afghanistan, qui rassemble des personnalités politiques de premier plan comme le Gouverneur de la province de Balkh, Atta Noor, et le Premier Vice-Président Abdul Rashid Dostum, ainsi que le deuxième adjoint du Chef de l'exécutif, Mohammad Mohaqiq. En dépit de la rivalité historique qui oppose M. Noor à M. Dostum, leur alliance s'avère durable, et le premier a pris des mesures en vue d'élargir la base géographique de la coalition, en tendant la main à certaines figures politiques, comme le chef de la police de Kandahar, Abdul Raziq, le parlementaire de la région orientale, Zahir Qadir, et l'ancien dirigeant moujahidin de la région occidentale, Ismail Khan. Fin septembre, l'ancien dirigeant moujahidin Abdul Rasul Sayyaf a convoqué des réunions d'un nouveau groupe composite, baptisé Conseil de l'harmonie, lequel a rassemblé un large éventail de factions politiques se retrouvant autour d'un programme électoral et a proposé de modifier de façon significative le processus électoral, notamment en remplaçant les commissaires électoraux et en révisant la loi électorale de 2016.

7. Certaines figures de l'opposition ont réclamé de façon de plus en plus insistante la constitution d'une *loya jirga* – une assemblée nationale traditionnelle largement constituée d'anciens – comme une étape sur la voie de la création d'une nouvelle forme de gouvernement. L'ancien Président Hamid Karzaï a pris la tête de ce mouvement de revendication : le 12 octobre, il a publiquement demandé

l'établissement d'une *loya jirga* chargée d'examiner la politique de sécurité et les rapports de l'Afghanistan avec les États-Unis d'Amérique, voire, éventuellement, de choisir les nouveaux dirigeants du pays. Au départ, la proposition de M. Karzaï n'a rencontré que peu d'écho, un grand nombre de personnalités politiques rejetant l'idée. Toutefois, l'idée a semblé faire son chemin et gagner des partisans à mesure que l'absence de progrès concernant les élections est devenue de plus en plus manifeste. Le 15 novembre, une déclaration à la presse émanant du palais présidentiel a donné ordre aux fonctionnaires de s'abstenir de s'associer à ce genre de revendications. Par la suite, deux hauts fonctionnaires du Gouvernement ont été remerciés après avoir exprimé publiquement leur soutien à la constitution d'une *loya jirga*.

8. L'opposition au Gouvernement s'est également manifestée par des tensions entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, le Gouvernement et le Parlement s'étant mutuellement et publiquement accusés de corruption. La Chambre basse de l'Assemblée nationale devait procéder à la confirmation d'une dizaine au moins de ministres en poste à titre provisoire, peu après l'ouverture de la session parlementaire en septembre. Les votes ont été retardés à la suite d'informations selon lesquelles certains des ministres pressentis n'avaient pas réussi à mobiliser des soutiens suffisants parmi les parlementaires. Le 25 novembre, le Gouvernement a soumis à la Chambre basse la candidature de 12 ministres pressentis pour qu'elle procède aux votes de confirmation. Des allégations de corruption ont également visé le Parlement lui-même, ce qui a provoqué une joute verbale entre deux éminents parlementaires, le Président de la Chambre basse, Abdul Rauf Ibrahimi, et le Vice-Président Humayun Humayun, qui a elle-même débouché sur un affrontement physique, sur le plancher du Parlement, entre les partisans des deux parlementaire le 25 octobre. Le 4 novembre, une majorité des députés de la Chambre basse a voté en faveur de mesures disciplinaires à l'encontre de M. Ibrahimi, de M. Humayun et de deux autres parlementaires.

9. M. Dostum, inculpé pour agression sexuelle présumée en Afghanistan, est resté hors du pays tout au long de la période considérée. Le 1er novembre, un tribunal de première instance de Kaboul a condamné sept des gardes du corps de M. Dostum par contumace à des peines allant de trois à cinq ans de prison pour avoir agressé un rival politique en novembre 2016. Les noms de deux autres gardes du corps et de M. Dostum lui-même ont également été cités dans les documents judiciaires relatifs à ces mêmes faits. En l'absence de M. Dostum, M. Ghani s'est efforcé de resserrer ses liens avec la communauté ouzbèke : il a tenu une réunion, le 23 octobre, avec plusieurs anciens associés du premier Vice-Président et avec les membres du parti Junbish-i Nawin, un nouveau groupe politique qui cherche l'appui des électeurs ouzbeks. À l'issue de cette réunion, plusieurs figures de proue de Jumbesh-i Milli ont accepté des postes au sein du Gouvernement. Toutefois, le fondateur du parti, M. Dostum, a continué de bénéficier du soutien loyal de fidèles parmi les représentants des partis provinciaux et les membres de la communauté ouzbèke dans le nord du pays.

10. D'autres partis politiques ont également eu du mal à maintenir leur cohésion interne dans un contexte marqué par la poursuite des tensions en haut lieu. Le mouvement politique Hezb-i Islami demeure divisé entre la faction Hezb-i Islami Gulbuddin et la faction Hezb-i Islami Afghanistan, en dépit des tentatives répétées du dirigeant de cette dernière, Gulbuddin Hikmatyar, d'unifier le mouvement. En octobre, M. Hikmatyar a lancé une initiative visant à restructurer la direction du parti et la représentation des provinces, en organisant des élections internes dans plusieurs provinces. Le 8 novembre, la faction Hezb-i Islami Gulbuddin a organisé à Kaboul un grand rassemblement auquel ont assisté des représentants du parti venus de l'ensemble du pays. Cette manifestation a confirmé M. Hikmatyar comme chef

provisoire du parti, mais n'a pas permis de surmonter la division entre Hezb-i Islami Gulbuddin et le parti politique enregistré comme Hezb-i Islami Afghanistan, dont le dirigeant, Abdul Hadi Arghandiwal, a continué à prendre ses distances à l'égard de M. Hikmatyar. Le 13 novembre, le Ministère de la justice a publié une déclaration confirmant M. Arghandiwal comme chef du parti enregistré sous le nom de Hezb-i Islami. Jamiat-e-Islami connaît également des dissenssions internes : les loyalistes, fidèles au Chef de l'exécutif, M. Abdullah, et les partisans du Gouverneur de la province de Balkh, M. Noor, se sont disputé des nominations ministérielles. Le 16 novembre à Kaboul, un attentat-suicide a visé un rassemblement de partisans du Gouverneur Noor, ce qui a exacerbé les tensions entre ce dernier et le Gouvernement d'unité nationale, M. Noor ayant accusé des personnalités du Gouvernement de conspiration contre Jamiat-e-Islami.

11. La Commission électorale indépendante a fait quelques progrès concernant les préparatifs électoraux dans un contexte marqué par des troubles internes. Pour la première fois, elle a achevé un examen de l'emplacement des centres de vote dans l'ensemble du pays afin de s'assurer de leur accessibilité pour les électeurs, comme prévu dans la loi électorale de 2016. La Commission a également entrepris la mise en œuvre de la procédure d'inscription biométrique sur les listes électorales. Toutefois, les efforts visant à introduire cette technologie ont été vains puisque la procédure d'appel d'offres n'a permis de récolter qu'une seule candidature, qui a été disqualifiée pour des motifs de procédure. En conséquence, la Commission a annoncé, le 25 octobre, qu'elle en était revenue à envisager des options de vote sur papier. Le 15 novembre, elle a examiné ces options lors d'une séance publique à laquelle ont participé des parties prenantes extérieures. Quelles que soient les modalités choisies en définitive, le but est de faire en sorte que, pour la première fois, chaque électeur afghan soit rattaché sur les listes électorales à un centre de vote bien déterminé.

12. La Commission a également tenu plusieurs consultations et réunions publiques qui ont rassemblé des représentants de partis politiques, de coalitions et d'organisations de la société civile. Elle a cependant été la cible de critiques de plus en plus nombreuses de la part des acteurs politiques et de la société civile, qui lui ont reproché son manque de progrès, la médiocrité de ses dirigeants et les divisions internes qui l'agitent. À la suite d'une décision prise par cinq commissaires, le Président de la Commission a été démis de ses fonctions et, le 15 novembre, le Président a donné ordre d'identifier des candidats susceptibles de le remplacer. En dépit de ces bouleversements, la Commission a continué d'avancer dans ses travaux. Le 20 novembre, la Commission a conclu un accord avec la Commission indépendante de la réforme administrative et de la fonction publique afin d'accélérer le recrutement à des postes électifs et de réduire le taux élevé de vacance de postes. Le 4 octobre, l'Organisation des Nations Unies, la Commission électorale indépendante et la Commission du contentieux électoral ont signé le descriptif de projet relatif à l'appui électoral, qui a permis d'établir le cadre de la fourniture d'une assistance électorale par les donateurs internationaux.

13. La participation des femmes au processus électoral a fait l'objet de dialogues, organisés sur l'ensemble du territoire afghan entre le 17 octobre et le 22 novembre par la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et l'Entité des Nations Unies pour l' égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, à l'occasion de l'édition 2017 de la Journée portes ouvertes sur les femmes et la paix. Au cours de ces manifestations, des militants des deux sexes, d'anciens candidats, des agents électoraux et des chefs religieux ont débattu des moyens d'encourager la participation des femmes aux élections en abordant les questions de la sécurité, de l'accès à des financements pour les candidates potentielles et de la conduite d'actions de sensibilisation ciblées qui s'attaquent aux préjugés sexistes concernant

les postes de direction et l'exercice d'une charge publique. Un rapport présentant les principales conclusions et recommandations sur ces questions a été distribué aux parties prenantes concernées. Au total, 364 personnes (303 femmes et 61 hommes) ont participé à ces manifestations organisées dans 44 districts de 20 provinces.

14. Depuis mon rapport précédent, il n'y a pas eu de progrès significatif sur la voie de l'instauration d'un processus de paix avec les Taliban. Les réformes institutionnelles se sont poursuivies dans le cadre de l'architecture de paix existante, tandis que le Haut Conseil pour la paix finalisait son plan de travail stratégique pour la période 2017-2020. Dans ce plan, on prévenait que le Gouvernement ne négocierait pas en position de faiblesse et réaffirmait la pertinence fondamentale de la Constitution de l'Afghanistan de 2004. On y préconisait, en outre, la tenue de pourparlers de paix à Kaboul, sans intermédiaires internationaux, et soulignait la nécessité de parvenir à un consensus régional sur la stabilité en Afghanistan. Dans l'intervalle, les Taliban se sont dits prêts à affronter militairement le Gouvernement et ses partenaires internationaux à la suite du renouvellement par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) de ses engagements relatifs à l'envoi de troupes en Afghanistan. Au niveau infranational, le Haut Conseil pour la paix a nommé de nouveaux membres dans l'ensemble des 34 comités provinciaux pour la paix ; le nombre de membres du Haut Conseil et de ses filiales provinciales s'élève désormais à 480 membres au total, dont 65 femmes.

15. La MANUA a continué de promouvoir l'idée que les initiatives de paix menées en Afghanistan ne devraient laisser personne de côté. Dès la mi-septembre, la Mission a appuyé la mise en œuvre de sept initiatives de paix au niveau local, dans le cadre desquelles des manifestations ont notamment été organisées dans les provinces de Balkh, de Bamiyan, de Deykondi, du Helmand, du Hérat, de Jozjan et de Kaboul. Le 29 octobre, avec l'appui technique de la MANUA, le bureau de Kaboul de The Asia Foundation a organisé une conférence nationale pour présenter à des représentants des provinces et à des parties prenantes quatre plans d'action au niveau provincial en vue du Dialogue du peuple afghan pour la paix. Les participants se sont déclarés préoccupés par la situation en matière de sécurité et ont suggéré de tirer parti du rôle des chefs religieux pour soutenir la création de conseils de règlement des conflits dans les zones rurales afin d'accroître la participation des femmes aux processus de paix.

B. Conditions de sécurité

16. La situation en matière de sécurité est restée très instable, en raison de la poursuite du conflit entre les forces gouvernementales et les forces antigouvernementales dans la plus grande partie du pays. L'ONU a enregistré 3 995 atteintes à la sécurité entre le 15 septembre et le 15 novembre 2017, ce qui représente une diminution de 4 % par rapport au nombre enregistré à la même période en 2016. Au 15 novembre, l'ONU avait enregistré plus de 21 105 atteintes à la sécurité pour les 11 premiers mois de 2017, soit une augmentation de 1 % depuis 2016. La persistance d'un nombre élevé d'atteintes s'explique essentiellement par le nombre d'affrontements armés. Comme par le passé, les affrontements armés ont constitué la majorité des atteintes à la sécurité (62 %), suivis du recours à des engins explosifs improvisés (17 %). Les assassinats ciblés et les enlèvements ont augmenté de 16 % par rapport à la même période de 2016. C'est dans l'est et le sud du pays que les atteintes à la sécurité ont été les plus nombreuses : ces deux régions ont représenté à elles seules 56 % de l'ensemble des atteintes à la sécurité.

17. Les forces afghanes et internationales ont considérablement accru leurs opérations aériennes, à la suite de l'annonce d'une nouvelle stratégie américaine en

Afghanistan et en Asie du Sud, qui prévoit de modifier les règles régissant l'engagement des forces militaires américaines. Au cours de la période considérée, il y a eu 215 frappes aériennes, soit une augmentation de 73 % par rapport à la même période de 2016, et en octobre, la Mission a enregistré le plus grand nombre de frappes aériennes constaté jusqu'à présent dans le pays. Des frappes aériennes ont été signalées dans 22 provinces, et pour la majorité d'entre elles dans la province du Helmand, dans le sud du pays, et dans celle de Nangarhar, dans l'est. La recrudescence des frappes aériennes a eu des conséquences notables sur le terrain : de nombreuses victimes ont été recensées parmi les forces antigouvernementales et les civils.

18. Les Taliban ont lancé plusieurs opérations de grande envergure pour s'emparer de centres d'administration de district et ont temporairement pris le contrôle de Marouf dans la province de Kandahar, d'Andar dans la province de Ghazni, de Shib Koh dans la province de Farah et de Chahid-e Hasas dans la province d'Orozgan. Dans tous les cas, les forces de sécurité afghanes ont repoussé les Taliban, dans certains cas avec l'appui aérien militaire de forces internationales. Le 14 octobre, les forces afghanes ont repris le district de Ghorak, dans la province de Kandahar, qui était sous le contrôle des Taliban depuis novembre 2016.

19. Au cours de la période considérée le pays a connu l'une des semaines les plus violentes enregistrées ces derniers temps : des éléments hostiles au Gouvernement ont organisé une série d'attaques apparemment coordonnées qui ont visé plusieurs sites. Entre le 17 et le 19 octobre, les Taliban ont lancé quatre attaques complexes dans le pays en utilisant des véhicules tout terrain piégés dans le cadre d'attentats-suicides : plus d'une centaine de personnes ont été tuées, y compris des membres des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes et des civils. Ces attaques ont signalé une inflexion de la stratégie des Taliban, consistant à cibler de plus en plus les bases des forces de sécurité afghanes plutôt que des centres de district, et du même coup à faire de nombreuses victimes, à saper le moral des troupes et à voler du matériel militaire.

20. L'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan a résisté, revendiquant plusieurs attaques qui ont visé aussi bien la population civile que des cibles militaires tout au long de la période considérée. Il s'agissait notamment de trois attentats-suicides à Kaboul, dont deux qui ont pris pour cibles des fidèles dans des mosquées et fait de nombreuses victimes civiles. Dans la troisième attaque, survenue le 31 octobre, un engin a explosé à la limite de la « Zone verte », le quartier diplomatique de Kaboul, tuant 10 civils dans ce qui était, apparemment, une attaque symbolique contre la communauté internationale, et la première attaque ciblant le quartier diplomatique depuis l'attentat-suicide du 31 mai. Le groupe a également revendiqué une attaque contre une station de télévision menée à Kaboul le 7 novembre ainsi qu'un attentat-suicide visant un rassemblement de partisans du Gouverneur Noor à Kaboul, le 16 novembre. L'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan et les Taliban se sont également affrontés dans les provinces de Nangarhar et de Jozjan.

21. Le Gouvernement a continué d'accorder la priorité à la mise en œuvre de son plan quadriennal de réforme du secteur de la sécurité, élément clef de sa stratégie globale de sécurité. Dans le cadre de ce plan, les Ministères de l'intérieur et de la défense ont signé, le 5 novembre, un mémorandum d'accord prévoyant que la police des frontières afghane et la Force de la police nationale afghane chargée du maintien de l'ordre passeraient officiellement de la tutelle du premier à celle du second. Les efforts visant à intégrer plus de civils aux forces de police se sont également poursuivis : d'autres nominations de civiles ont été effectuées ce qui a permis de ramener à 16 seulement le nombre de postes civils de niveau intermédiaire vacants,

sur un total de 191. Le taux d'usure des effectifs au sein de la Police nationale afghane est demeuré très préoccupant, et la police a continué à déplorer un nombre élevé de victimes dans ses rangs. Le 17 octobre, 54 policiers sont morts au cours d'une seule et même attaque qui a visé le quartier général de la police provinciale dans la province de Paktiya.

22. Le 27 septembre, le Secrétaire à la défense des États-Unis, James Mattis, et le Secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, se sont rendus en Afghanistan et se sont entretenus avec le Président. Lors d'une conférence de presse commune, MM. Ghani et Matthis ont prié instamment tous les pays de la région de coopérer en matière de lutte contre le terrorisme. Le 9 novembre, les alliés de l'OTAN ont réaffirmé leur engagement en faveur de l'Afghanistan lors de la réunion des ministres de la défense des pays membres de l'organisation, à Bruxelles, au cours de laquelle M. Stoltenberg a annoncé que l'OTAN porterait ses effectifs de 13 000 à 16 000 contingents, à la suite des engagements supplémentaires pris par les alliés dans la limite des niveaux maximaux autorisés pour le déploiement de contingents.

23. On a recensé sept incidents qui ont concerné des membres du personnel des Nations Unies, dont un acte d'intimidation, cinq cas de faits criminels, mais pas d'affrontement armé et ni d'enlèvement.

C. Coopération régionale

24. L'Afghanistan a resserré ses liens bilatéraux avec ses voisins. Le 1er octobre, le général Qamar Javed Bajwa, chef d'état-major de l'armée pakistanaise, a rencontré M. Ghani à Kaboul pour discuter, entre autres thèmes intéressant leurs deux pays, de la sécurité à l'échelle régionale. Par ailleurs, la République islamique d'Iran et l'Afghanistan ont progressé dans leurs efforts visant à finaliser un accord de partenariat global : des comités de travail ont tenu un second cycle de réunions à Kaboul, le 8 octobre. Les questions de l'eau, de la sécurité et de la gestion des réfugiés et des migrants ont été examinées au niveau des vice-ministres. L'Afghanistan a également continué à consolider ses liens bilatéraux avec l'Inde : le Nouveau partenariat pour le développement entre les deux pays a été présenté le 12 septembre, et un mémorandum d'accord relatif à la coopération technique dans les domaines de la formation du personnel de police et du développement a été signé le 28 septembre. Le 24 octobre, M. Ghani s'est rendu à New Delhi, où il s'est entretenu avec le Premier Ministre indien, Narendra Modi. Au cours de la visite, ce dernier s'est dit favorable à une réconciliation « dirigée, prise en charge et contrôlée par les Afghans » ; les deux dirigeants ont également abordé les questions du développement et de la connectivité. Le 24 octobre, le Secrétaire d'État américain, Rex Tillerson, s'est rendu en Afghanistan, en Inde et au Pakistan pour discuter de la nouvelle version de la stratégie des États-Unis pour l'Asie du Sud. Sur l'aérodrome de Bagram, M. Tillerson a réaffirmé la détermination des États-Unis à permettre la mise en œuvre d'un processus de paix et de réconciliation.

25. Une réunion du Groupe de contact sur l'Afghanistan de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, à laquelle ont assisté les vice-ministres des affaires étrangères, s'est tenue le 11 octobre à Moscou. Au cours de cette réunion, le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan, Hekmat Karzai, a mis l'accent sur cinq questions essentielles : la proposition visant à faire en sorte que l'Afghanistan copréside les futures réunions du Groupe de contact sur l'Afghanistan, la volonté de l'Afghanistan d'être un membre à part entière de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, la commune menace pour la sécurité que représentent les combattants de l'État islamique qui passent de l'Iraq et de la République arabe syrienne à l'Afghanistan, l'importance d'un processus de paix dirigé et contrôlé par les

Afghans et l'intégration économique du pays à l'Organisation de Shanghai pour la coopération grâce à l'établissement de liens commerciaux et d'investissement avec ses pays membres. La Chine a proposé d'accueillir la prochaine réunion du Groupe de contact sur l'Afghanistan au début de 2018. Après plus d'une année de mise en sommeil de ses activités, le Groupe de coordination quadrilatérale a tenu sa sixième réunion à Masqat le 16 octobre, en présence de représentants de l'Afghanistan, de la Chine, des États-Unis et du Pakistan. Aucune déclaration finale n'a été publiée à l'issue de la réunion.

26. Le Gouvernement a poursuivi son engagement multilatéral dans le cadre d'autres instances régionales. Le 14 novembre, la septième Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan s'est ouverte à Achgabat. Les partenariats dans le domaine des échanges régionaux, l'utilisation de l'eau, la lutte contre les stupéfiants, les transports, la facilitation du commerce et le climat des affaires ont été examinés à cette occasion. En marge de la Conférence, l'Afghanistan, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Turkménistan et la Turquie ont signé un accord sur la création du Couloir lapis-lazuli de transit, commerce et transport, après trois ans de pourparlers techniques. Comme suite à la Conférence, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a organisé à Achgabat une conférence de deux jours sur la promotion des initiatives de développement alternatif de l'Afghanistan auprès des partenaires régionaux, les 16 et 17 novembre. Des délégations d'Afghanistan, du Pakistan et de la République islamique d'Iran, ainsi que des représentants d'un certain nombre de pays de la région et au-delà, et de plusieurs organismes des Nations Unies ont assisté à cette manifestation. Les participants ont examiné toute une série de mesures visant à promouvoir le développement alternatif et à réduire la culture du pavot à opium. La septième Conférence ministérielle de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération au cœur de l' Asie s'est tenue à Bakou, le 1er décembre. Dans la Déclaration de Bakou, les États ont souligné le caractère prioritaire que revêtent la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme ainsi que le renforcement de la connectivité économique pour promouvoir la croissance économique régionale.

III. Droits de l'homme

27. Le 12 octobre, la MANUA a publié un bilan des victimes civiles pour les neuf premiers mois de 2017. Entre le 1er janvier et le 30 septembre, elle a recensé 8 019 victimes civiles (2 640 morts et 5 379 blessés), soit une diminution de 6 % par rapport à la même période en 2016. Le nombre de civils tués a augmenté de 1 %, tandis que le nombre de civils blessés a diminué de 9 %. En outre, les violences liées au conflit ont détruit les maisons, les moyens de subsistance et les biens des populations, entraîné le déplacement de milliers de familles et limité l'accès à l'éducation, à la santé et à d'autres services. La MANUA a attribué 64 % de toutes les pertes civiles à des éléments hostiles au Gouvernement, 20 % aux forces progouvernementales, 11 % à des tirs croisés dont l'origine ne pouvait être affirmée survenus durant des affrontements au sol entre des éléments hostiles au Gouvernement et les forces progouvernementales, et 5 % à d'autres causes, y compris des restes explosifs de guerre et des bombardements transfrontières.

28. Les affrontements au sol ont fait 2 807 victimes civiles (684 morts et 2 123 blessés), soit 35 % du total des pertes civiles. Le recours aveugle, par des éléments hostiles au Gouvernement, à des attentats-suicides complexes lancés à l'aide d'engins explosifs improvisés dans des zones civiles ont fait 382 morts et 1 202 blessés – 20 % de l'ensemble des victimes civiles –, tandis que d'autres tactiques employant des engins explosifs improvisés, y compris des dispositifs à plateau de pression, ont fait 18 % des victimes. La Mission a recensé 466 victimes

civiles – dont 68 % sont des femmes et des enfants – d'attaques aériennes (205 morts et 261 blessés), soit une augmentation de 52 % par rapport à la même période en 2016. En tout, elle a dénombré 2 480 enfants victimes (689 morts et 1 791 blessés), soit une augmentation de 5 % du nombre des décès d'enfants par rapport à la même période en 2016. Ces décès ont été à 46 % provoqués par des affrontements au sol. Le nombre de femmes victimes a quant à lui augmenté de 13 %.

29. Le 17 octobre, la MANUA a tenu, à Kaboul, son deuxième dialogue annuel entre la société civile et l'armée sur la protection des civils. Des représentants de haut niveau du Gouvernement et de l'armée, conjointement avec des représentants de la communauté internationale, ont examiné des plans à mettre à exécution pour assurer le respect des obligations au titre du Protocole V à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, ratifiée en août, et la mise en œuvre récemment approuvée de la politique nationale de prévention et d'atténuation des pertes civiles.

30. Après une série de violences dirigées contre certaines communautés, la MANUA a publié, le 7 novembre, un rapport spécial sur les attaques visant des lieux de culte ainsi que des dirigeants religieux et des fidèles, et en particulier les attaques visant des congrégations musulmanes chiites. Entre le 1er janvier 2016 et le 7 novembre 2017, la MANUA a recensé 51 épisodes de ce type, qui ont fait 850 victimes parmi les civils (273 morts et 577 blessés), soit pratiquement le double du nombre de victimes civiles enregistrées lors de ces attaques en sept ans, entre 2009 et 2015. La MANUA en a attribué la quasi-totalité à des éléments antigouvernementaux. Deux mosquées chiites ont été prises pour cible au cours de la période considérée. Le 29 septembre, un kamikaze s'est fait exploser lors d'un rassemblement célébrant la fête chiite de l'Achoura, tuant six civils. Le 20 octobre, un autre a lancé un explosif à l'intérieur de la mosquée Imam-i-Zaman à Kaboul, tuant 57 civils. Les deux attentats ont été revendiqués par l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan.

31. Soucieux de prévenir les attaques visant des communautés déterminées, le Gouvernement a adopté, à la mi-septembre, de nouvelles mesures destinées à protéger les lieux de culte dits « à risque ». Il a notamment recruté à travers le pays quelque 2 500 hommes issus de communautés locales et les a armés afin qu'ils assurent la protection de quelque 600 mosquées et lieux saints. Des interlocuteurs se sont déclarés généralement satisfaits des mesures prises, insistant toutefois pour que le Gouvernement demeure responsable au premier chef de la protection de tous les citoyens – position appuyée par la MANUA.

32. Entre le 1er juillet et le 30 septembre, la MANUA a vérifié que 18 attaques liées au conflit avaient été lancées contre des établissements de santé ou du personnel sanitaire (soit 10 par les Taliban, 5 par des groupes armés indéterminés, 2 par l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan et 1 par les forces gouvernementales), contre 33 au cours de la même période en 2016, dont 3 épisodes visant des agents de vaccination contre la poliomyélite. Cinq de ces attaques ont entraîné la fermeture des centres de santé. La MANUA a vérifié 13 cas – notamment des menaces, des actes d'intimidation ou de harcèlement – touchant les équipements ou le personnel éducatifs. Elle en a attribué 10 à des groupes armés (6 aux Taliban, 2 à l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan et 2 à des groupes armés indéterminés), les autres étant des bombardements transfrontières (2) ou impliquant les forces militaires internationales (1). La MANUA a recensé 24 épisodes de ce type au cours de la même période en 2016.

33. La MANUA a reçu 30 dénonciations faisant état du recrutement et de l’utilisation de 247 garçons ; elle les a vérifiées pour 19 d’entre eux (12 se trouvant dans les rangs de l’État islamique d’Iraq et du Levant – province du Khorassan, 6 parmi les Taliban et 1 dans la police locale afghane). Elle a en outre reçu trois dénonciations faisant état de l’enlèvement par les Taliban d’au moins quatre garçons et, dans deux cas non vérifiés – qui font l’objet d’une enquête – de violences sexuelles visant des enfants.

34. Suite à un travail de plaidoyer entrepris par la MANUA, le Gouvernement afghan a transféré, le 7 novembre, 50 mineurs accusés d’atteintes à la sécurité nationale, détenus au quartier de haute surveillance de la prison pour adultes de Parwan, au centre de réinsertion pour mineurs de la province de Kaboul. Surveillant la situation des enfants se trouvant dans des centres de réinsertion pour mineurs, l’ONU a continué de demander pour eux le droit aux visites familiales ainsi que le droit de recevoir une éducation et des soins de santé, de bénéficier de services juridiques et sociaux, d’un soutien psychologique et de programmes de réinsertion.

35. L’accès à la justice demeure difficile pour les femmes victimes de violences. Les progrès dans l’application du Plan d’action national sur les femmes, la paix et la sécurité ont été lents à se concrétiser, du fait des retards pris dans l’élaboration finale du budget d’exécution révisé de 52 millions de dollars, qui est paru en octobre. Des discussions sont en cours avec les bailleurs de fonds à propos des mécanismes de financement. Du 25 novembre au 10 décembre, la MANUA et l’équipe de pays des Nations Unies ont appuyé la campagnepour l’Afghanistan sur les 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste, entreprenant 14 activités à l’échelle nationale, y compris des séminaires, des ateliers, des dialogues et des émissions radiophoniques. En 2017, la campagne était placée sous le thème « Ne laisser personne de côté dans la lutte contre la violence à l’égard des femmes et des filles ».

36. Le Gouvernement a pris des mesures pour mettre en œuvre les recommandations formulées par le Comité contre la torture, au terme de l’examen qu’il a fait du rapport de l’Afghanistan, en mai. En septembre, le Président a approuvé une annexe supplémentaire au décret présidentiel sur l’interdiction de la torture, qui habilite les victimes de tortures à saisir les tribunaux pénaux et civils pour demander réparation au Gouvernement. Le 25 octobre, lors d’une conférence organisée par le Ministère de la justice, le Gouvernement a présenté le plan d’action national qu’il a adopté pour donner suite aux recommandations du Comité contre la torture. Il a également créé un comité, présidé par le Bureau du Conseil national de sécurité, spécifiquement chargé de surveiller la mise en œuvre du plan.

37. Les acteurs de la société civile et les professionnels des médias ont continué de subir des attaques, des actes d’intimidation et des menaces de la part d’éléments antigouvernementaux. La MANUA a recensé cinq épisodes de ce type, soit dans le centre, les hauts plateaux du centre, le nord-est, le sud et le sud-est. Le 7 novembre, une attaque, revendiquée par l’État islamique d’Iraq et du Levant – province du Khorassan, contre les locaux de la chaîne de télévision Shamshad TV à Kaboul a fait un mort et 20 blessés parmi les employés. Afin de promouvoir l’ouverture de l’espace civique, la MANUA a organisé, le 8 octobre, une réunion avec les représentants des journalistes dans la province de Kandahar. Les participants ont dit craindre pour leur sécurité, faisant part des difficultés qu’ils rencontraient dans l’exercice de leur profession.

IV. Mise en œuvre du Processus de Kaboul et coordination de l'aide au développement

38. Le Gouvernement a continué d'accorder la priorité à la mise en œuvre de son programme de réformes, en consultation avec la société civile, les représentants du secteur privé et les bailleurs de fonds internationaux. Les réformes en matière de gouvernance demeurent cruciales à cet égard, l'accent étant mis sur la lutte contre la corruption, le recrutement au mérite dans la fonction publique et la refonte du Ministère de l'intérieur. Le 5 octobre, le Gouvernement a convoqué à Kaboul sa réunion biannuelle de hauts fonctionnaires sur le développement, qui a rassemblé des représentants de 43 pays et institutions internationales ainsi que les ministres et hauts fonctionnaires afghans. Les discussions ont porté sur des éléments essentiels du programme de réformes et de développement économique, notamment sur l'économie, les infrastructures, l'autonomisation des femmes, le secteur privé et la gouvernance. Les participants ont souligné la nécessité de procéder à des réformes politiques et fiscales, estimant prioritaire d'investir dans le développement, et notamment le développement du capital humain, pour promouvoir l'équité et la productivité ; dans les secteurs énergétique et minier, pour accroître les recettes publiques, et dans la connectivité régionale, pour stimuler les débouchés économiques. Au chapitre de l'autonomisation économique des femmes, le harcèlement subi par les femmes s'agissant d'obtenir et de faire valoir leur instruction ou sur le lieu de travail, ainsi que leur accès limité aux finances, ont été quelques-uns des problèmes abordés. Les représentants du Gouvernement ont également souligné la nécessité de cibler le développement des infrastructures, dont il fallait faire, selon eux, une priorité absolue si l'on voulait répondre aux principaux besoins en matière de construction et d'entretien. S'agissant du développement du secteur privé, les participants se sont dits satisfaits de voir des représentants du secteur privé participer aux débats de politique générale, soulignant toutefois que les effets des réformes récentes n'avaient pas encore été pleinement ressentis par les entreprises locales.

39. Les projections en matière de croissance économique ont continué de décrire une légère augmentation par rapport à 2016, et ce alors que le Fonds monétaire international (FMI) avait annoncé qu'il allait ramener ses projections de 3 % à 2,5 %. Une équipe du FMI a eu l'occasion de travailler à Bakou du 27 septembre au 7 octobre, dans le cadre du deuxième examen par le fonds de la facilité élargie de crédit de l'Afghanistan. Le fonds a jugé satisfaisants les résultats obtenus au titre de la facilité puisque tous les critères de performance pour la fin juin et la plupart des critères structurels avaient été respectés. Le recouvrement des recettes continuait d'augmenter grâce aux efforts déployés par le Gouvernement pour lutter contre la corruption, en particulier au passage des frontières, si bien que la cible globale visant à collecter 2,2 milliards de dollars de recettes en 2017 serait vraisemblablement atteinte. Cela dit, le FMI a indiqué qu'il faudrait viser une croissance de près de 6 % afin de créer suffisamment d'emplois pour les quelque 400 000 personnes arrivant chaque année sur le marché du travail. Il a également insisté sur le risque d'instabilité que suscitaient les élections à venir, qui pourraient retarder l'exécution des réformes nécessaires.

40. Le 28 septembre, le Conseil national supérieur de l'état de droit et de la lutte contre la corruption a adopté la stratégie de lutte contre la corruption, honorant ainsi l'engagement pris par le pays lors de la Conférence de Bruxelles sur l'Afghanistan, tenue en octobre 2016. Le lancement de la stratégie faisait suite à la tenue de consultations réunissant des parties prenantes nationales et internationales ainsi qu'à l'apport d'une aide spécialisée de la part de la MANUA, notamment les observations des bailleurs de fonds et des avis d'experts, le 18 septembre. La

stratégie a pour priorités la sécurité et la justice ainsi que le recrutement au mérite des agents de l'État. Toutefois, des groupes de la société civile et des observateurs internationaux ont souhaité que la stratégie soit plus explicite en ce qui concerne la conformité du cadre proposé pour les institutions de lutte contre la corruption avec la Convention des Nations Unies contre la corruption. Alors que la stratégie prévoyait le démantèlement de la Haute autorité de contrôle et de lutte contre la corruption, dont les résultats n'étaient pas pleinement satisfaisants, elle restait dans le vague quant aux solutions de substitution proposées pour augmenter l'efficacité des mécanismes de déclaration et de vérification des avoirs.

41. Le Centre de justice pénale chargé de la lutte contre la corruption a clos 25 affaires concernant 95 accusés et 21 procédures en appel ; 15 affaires ont été examinées par la Cour suprême. Le Centre a continué de mettre l'accent sur les grandes affaires mettant en cause des responsables des ministères de l'intérieur et de la défense. La sécurité de son personnel demeurait extrêmement préoccupante. Le 15 octobre, un enquêteur spécial du Centre a été abattu par balle et est décédé quelques jours plus tard : c'était le troisième responsable du Centre à avoir été tué en 2017. En octobre également, le Directeur exécutif du Centre a été agressé, échappant de justesse à un enlèvement. Tous ces épisodes doivent encore faire l'objet d'une enquête approfondie. Les informations reçues au sujet des menaces à la sécurité ont mis au jour les graves lacunes existant dans l'application par le Centre de protocoles de sécurité, révélant ainsi que le décret présidentiel de juin sur les mesures de sécurité destinées au personnel du Centre de justice pénale chargé de la lutte contre la corruption est encore loin d'être pleinement mis en œuvre.

42. Le 14 octobre, le Ministère de la justice a achevé la traduction du dari en pachto et l'impression du nouveau code pénal, adopté par décret en mars 2017 et qui devrait entrer en vigueur en février 2018. Or, le chapitre du code consacré à l'élimination de la violence à l'égard des femmes a disparu lors de la traduction. Cette lacune, dénoncée par de nombreux membres de la société civile afghane et par la communauté internationale, contraindra juges et procureurs à continuer d'appliquer les normes de protection affaiblie prévues dans la loi de 2008 sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

43. Le Gouvernement a poursuivi ses efforts en vue de recruter ses fonctionnaires au mérite, œuvrant tout particulièrement à la mise sur pied de concours de sélection des hauts fonctionnaires au niveau infranational. Le 2 octobre, le Président a nommé les nouveaux gouverneurs des provinces de Kaboul et de Deykondi. En outre, la Direction indépendante de la gouvernance locale a nommé pour la première fois une femme au poste de Vice-Gouverneur de la province d'Hérat.

V. Aide humanitaire et réfugiés

44. Au cours de la période considérée, quelque 33 000 nouvelles personnes ont été déplacées par le conflit, pour un total de plus de 318 000 en 2017 ; 23 % de ces personnes ont été réinstallées dans des régions difficiles d'accès, très éloignées, conflictuelles ou contrôlées par des éléments hostiles au Gouvernement. En 2017, les déplacements de personnes ont touché 31 des 34 provinces du pays. L'enlisement, par endroits, des combats et l'évolution des lignes de front ont contraint de nombreuses familles à multiplier les déplacements. Pour beaucoup, la perspective de retourner, en toute sécurité et dans la dignité, dans leur région d'origine, est inexistante dans l'immédiat.

45. Le programme de rapatriement librement consenti du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a permis d'offrir une aide à plus de 14 000 réfugiés afghans immatriculés qui sont retournés en Afghanistan pendant la période

considérée ; plus de 98 % d'entre eux rentraient du Pakistan. Ils ont reçu en moyenne 200 dollars chacun pour le transport vers leur lieu d'origine ou de destination et pour leurs besoins immédiats en nourriture et logement. Dans l'ensemble, le nombre de réfugiés rentrant du Pakistan a été en 2017 de 84 % inférieur à celui de l'année précédente, pour la même période. Cette baisse s'explique principalement par une amélioration de la protection qui leur est accordée au Pakistan, par la pause hivernale de quatre mois prise dans le programme de rapatriement du HCR et par la réduction correspondante (de 400 à 200 dollars) du montant qui leur est octroyé par personne. L'enregistrement des Afghans sans papiers au Pakistan a débuté le 16 août ; plus de 411 000 demandes avaient été reçues au 20 novembre.

46. Le retour d'Afghans sans papiers en provenance du Pakistan s'est poursuivi : entre le 16 septembre et le 18 novembre, on a recensé 8 109 arrivées (7 640 personnes revenues au pays de leur propre initiative et 469 personnes expulsées), soit 9 % du total des arrivées en provenance du Pakistan en 2017. Depuis le début de l'année, on a comptabilisé 94 957 rapatriés sans papiers en provenance du Pakistan, contre 236 724 sur la même période en 2016. Durant la période considérée, on a recensé, depuis le 1er janvier 2017, 143 745 Afghans en provenance de la République islamique d'Iran (55 323 revenus de leur propre initiative et 88 422 expulsés) sur 393 824. Sur le nombre total de rapatriés sans papiers, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) est venue en aide à 7 388 personnes (89,5 %) en provenance du Pakistan et à 5 750 personnes (6 %) en provenance de la République islamique d'Iran. Entre le 15 septembre et le 17 novembre, l'OIM a également secouru 659 rapatriés en provenance d'Europe, contre 527 sur la même période en 2016.

47. Les organismes des Nations Unies et les partenaires humanitaires ont continué de fournir une aide humanitaire d'urgence aux populations touchées par la crise, apportant tour à tour une aide en nature ou en espèces à 1,2 million de personnes dans tous les secteurs au cours du troisième trimestre de l'année. Toutefois, les restrictions imposées à l'accès humanitaire ont persisté : l'ONU et ses partenaires humanitaires s'y sont heurtés à 79 reprises en septembre et octobre. Depuis janvier, 305 épisodes de ce type ont été enregistrés, contre 169 sur la même période en 2016. Cette hausse s'explique bien plus par une amélioration des procédures de signalement des cas que par un changement radical de la situation régnant sur place. Pour autant, l'accès des partenaires humanitaires aux communautés nécessitant une aide dans des zones conflictuelles ou contrôlées par des éléments hostiles au Gouvernement est demeuré difficile.

48. Le 9 septembre, un démineur travaillant pour une organisation non gouvernementale a été abattu dans la province de Nangarhar, tout comme un membre du personnel du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le 11 septembre, dans la province de Balkh. Le CICR a par la suite annoncé une réduction de son empreinte géographique dans la région septentrionale de l'Afghanistan. Depuis le début de 2017, 17 travailleurs humanitaires ont été tués, 15 ont été blessés et 43 enlevés – contre 13 tués, 22 blessés et 110 enlevés au cours de la même période en 2016. Tout au long de la période considérée, des groupes armés ont continué de contraindre des établissements de santé à une fermeture temporaire, souvent pour tenter de monopoliser les soins en faveur de leurs combattants blessés. Dans la province d'Orozgan, 40 dispensaires ont été touchés, laissant quelque 420 000 personnes privées de soins, tandis que 25 dispensaires prenant en charge quelque 175 000 personnes ont été fermés dans la province de Badghis. Au 23 novembre, seuls cinq des établissements de santé d'Orozgan avaient rouvert leurs portes.

49. Plus de 9 millions d'enfants en septembre, et plus de 5,5 millions en novembre, ont bénéficié de la campagne nationale de vaccination contre la poliomyélite. Deux nouveaux cas de poliomyélite ont été signalés dans les provinces de Nangarhar et Kandahar, portant à 9 le total pour l'année en cours, contre 12 pour la même période de 2016. Les nouveaux cas de contagion détectés en 2017 sont à mettre sur le compte des mouvements transfrontières opérés entre l'Afghanistan et le Pakistan.

50. Le Service de la lutte antimines du Département des opérations de maintien de la paix s'est dit préoccupé par l'augmentation constante du nombre moyen mensuel des victimes de mines, de restes explosifs de guerre et d'engins explosifs improvisés à plateau de pression – 169 pour la période allant de janvier à octobre 2017. Ce chiffre perpétue la tendance de 2016, qui avait dégagé une moyenne mensuelle de 168 victimes pour la période de janvier à octobre. Dans la grande majorité des cas (96,3 %), les accidents étaient dus à des restes explosifs de guerre et à des engins explosifs improvisés à plateau de pression. Leurs conséquences étaient aggravées par la rareté des ressources disponibles pour venir en aide aux victimes et par le retrait des organisations internationales de santé. En octobre, le Service a procédé à une évaluation initiale destinée à aider la Direction nationale de la coordination de la lutte antimines à élaborer une stratégie d'élimination de ces dispositifs.

51. Avec ses partenaires, le Service a également continué de mener des activités de sensibilisation aux risques dans les centres de versement de subsides et de transit afin que les rapatriés soient informés des dangers que représentent les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés à plateau de pression abandonnés. Entre le 1er août et le 31 octobre, 10 932 rapatriés ont bénéficié de ces activités. Durant la même période, les partenaires de la lutte antimines, sous la houlette de la Direction de coordination de la lutte antimines et du Service de la lutte antimines, ont déclaré 15 communautés exemptes de mines, ce qui a permis à quelque 234 885 personnes sur 20,95 kilomètres carrés de se déplacer librement au sein de leur collectivité ainsi que d'améliorer les activités agricoles et l'accès aux marchés. Cependant, on estime qu'il reste encore à déminer 3 321 champs de mines, 296 champs de bataille et 37 pas de tir, qui mettent en danger 1 446 communautés. Les communautés situées en zone de conflit dénoncent régulièrement une pollution due à des restes explosifs de guerre, qui bloque souvent l'accès aux infrastructures publiques, comme cela s'est produit en octobre dans le district de Surkh Rod (province de Nangarhar), où il a fallu retirer un obus d'artillerie d'une école.

52. Au 15 novembre, les activités humanitaires menées en Afghanistan avaient reçu un financement de 348 millions de dollars, dont 287 millions destinés aux activités inscrites dans le plan d'intervention humanitaire. Le nombre de destinataires a été réduit au stade de l'examen à mi-parcours, passant de 5,7 millions à 3,6 millions, en raison de bénéfices plus modestes que prévu et d'une capacité opérationnelle réduite.

VI. Lutte contre les stupéfiants

53. Dans un résumé analytique du rapport sur l'opium en Afghanistan, publié, le 13 novembre, par le Ministère afghan de la lutte contre les stupéfiants et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, on peut lire que la superficie totale des cultures de pavot a augmenté de 63 % en 2017, et atteindrait 328 000 hectares, selon les estimations. Cette augmentation a été attribuée à toute une série de facteurs, dont l'instabilité politique, l'absence de contrôle du Gouvernement et l'insécurité, la corruption et un affaiblissement de l'aide internationale, qui ont

entravé les efforts d'élimination du problème, ainsi qu'à la prolifération d'une main-d'œuvre peu coûteuse et à l'augmentation du rendement des cultures, qui encourage la culture du pavot. La majorité (60 %) des cultures de pavot à opium se trouvaient dans le sud du pays. La région occidentale représentait 17 % du total des cultures ; le nord 13 % et l'est 7 %. Les autres régions (nord, nord-est et centre du pays) représentaient ensemble 3 % des cultures. Le rapport révélait également une augmentation de 87 % de la production d'opium, qui a ainsi atteint les 9 000 tonnes, contre 4 800 en 2016.

54. Entre le 27 août et le 31 octobre, les forces de l'ordre afghanes ont mené au total 438 opérations de lutte contre les stupéfiants, lesquelles ont permis de saisir 230 kilogrammes d'héroïne, 700 kilogrammes de morphine, 2 736 kilogrammes d'opium, 44 kilogrammes de méthamphétamine, 5 699 kilogrammes de haschisch, 510 kilogrammes de précurseurs solides, 18 182 litres de précurseurs liquides et 225 tablettes de comprimés « K » (drogues de synthèse). En outre, un laboratoire de fabrication d'héroïne a été démantelé et 76 véhicules, 20 armes et 111 téléphones portables ont été saisis. Dans le même temps, quelque 500 suspects ont été arrêtés dans le cadre d'opérations de lutte contre les stupéfiants, qui se sont soldées par 2 morts et 3 blessés dans les rangs des forces de sécurité afghanes.

55. Le pays a accompli des progrès, au cours de la période considérée, pour se tourner vers des cultures licites. L'Organisation centrale de la statistique a enregistré une augmentation de 133 % de la culture du safran par rapport à la saison précédente, pour un total de 2 587,7 hectares. On a également constaté une augmentation de la production de légumes (de 63 %), de pommes (57 %), de grenades (40 %) et d'amandes (35 %) par rapport à la période 2015-2016.

VII. Appui à la mission

56. Donnant suite aux recommandations issues du récent examen stratégique de la MANUA (A/72/312-S/2017/696), la Mission a bien avancé dans ses plans devant aboutir à la fermeture du bureau de Farah et à la nationalisation de l'antenne de Faizabad avant la fin de 2017. Elle a en outre mis en place un certain nombre de mesures destinées à garantir une surveillance adéquate du bureau de Faizabad, lorsqu'il aura été nationalisé, par le chef du bureau de Kondoz, et un accès ininterrompu à Farah depuis l'antenne d'Hérat pour faciliter les échanges réguliers du personnel de la MANUA avec ses interlocuteurs locaux, dans la province de Farah. Entre le 16 août et le 16 novembre, la MANUA a mené 21 missions aériennes et 218 missions terrestres ainsi que 742 missions de sensibilisation inversées, dans le cadre desquelles des représentants de district se sont rendus dans les bureaux locaux de la Mission.

VIII. Observations

57. Comme indiqué dans mon précédent rapport, l'Afghanistan a connu, après l'attentat au camion piégé perpétré à Kaboul le 31 mai, un mois agité, marqué par des manifestations, par une opposition politique appuyée et par une insurrection résiliente des Taliban. Cette instabilité a progressivement cédé la place à une période de relative accalmie politique, lorsque les principaux acteurs ont tourné leur attention vers les élections à venir, canalisant leur mécontentement dans des activités constructives. Pour autant, cette évolution ne doit pas être surestimée : l' Afghanistan est toujours aux prises avec de multiples défis politiques et électoraux, de nombreux problèmes économiques et une forte insécurité, qui exigent une vision

unifiée et, par-dessus tout, une intensification des efforts, si l' on veut parvenir à un règlement politique du conflit.

58. Seul un règlement négocié sera gage de paix et de stabilité durables pour l'Afghanistan et la région. Une prise de conscience de cette réalité, en Afghanistan et au sein de la communauté internationale, s'accompagne de la difficulté d'adopter une approche réaliste d' un règlement de paix. J'encourage toutes les parties à participer de manière constructive aux efforts diplomatiques déployés en faveur de la paix, en vue de promouvoir les intérêts et le bien-être de tous les Afghans. Le conflit en Afghanistan ne pourra pas se régler par la voie militaire.

59. Des possibilités de dialogue pacifique sont étudiées par toute une série d'acteurs présents en Afghanistan, dès lors que les communautés se penchent sur des questions d'intérêt local telles que l'utilisation des sols, la gestion de l'eau et la sécurité. La MANUA appuie ces initiatives menées au niveau local, qui permettent aux Afghans de bénéficier concrètement des avantages que procure un règlement pacifique des différends. J'ai bon espoir que la somme de ces efforts permettra d'imprimer une dynamique positive au processus de paix au niveau national. Prenant note de l'adoption de la nouvelle stratégie de paix, j'encourage le Haut Conseil pour la paix à dialoguer avec tous les secteurs de la société, à tous les niveaux, pour aider à édifier un consensus national sur la paix.

60. Dans un cadre régional complexe, il est essentiel d' engager une coopération solide entre voisins pour promouvoir la stabilité et la prospérité, notamment un environnement propice au dialogue intra-afghan. La région a montré sa volonté d'apporter un soutien sous diverses formes, qui offrent, pour chacune, des moyens importants de renforcer le processus de paix, dirigé par les Afghans, entre le Gouvernement et les Taliban. Je me félicite des déclarations entendues lors des réunions tenues à Achgabat, à Bakou, à Bruxelles, à Moscou, à Samarcande (Ouzbékistan) et ailleurs, qui ont souligné l' importance de la coopération, de l'intégration régionale et de la nécessité de consolider la paix et la prospérité en Afghanistan. J'encourage les efforts visant à garantir l'alignement et la complémentarité de ces initiatives, et j'appelle tous les États Membres ayant une influence sur les Taliban à en user, au service d' une paix durable.

61. La lenteur des préparatifs électoraux compromet le respect du calendrier fixé pour la tenue, en 2018, des élections législatives et des élections aux conseils de district. Si des mesures concrètes ont été prises pour améliorer les fichiers électoraux et établir des listes d'électeurs pour chaque bureau de vote, les retards pris dans l'adoption de décisions capitales ont fait craindre que les commissions électorales ne puissent pas garantir la tenue d'élections dans les délais. Le climat politique de plus en plus lourd ne ferait qu'amplifier les effets d'un retard qui serait pris dans le calendrier électoral. J'engage les organismes de gestion des élections à collaborer étroitement avec les acteurs politiques, la société civile et les partenaires internationaux afin d'assurer la tenue d'élections crédibles en 2018. Pour organiser des élections dans un contexte d'insécurité croissante, il faudra que toutes les parties prenantes s'engagent résolument à adopter une conduite pacifique et à renoncer à toute ingérence dans le processus électoral ; c'est pourquoi, j'encourage toutes les parties, au sein du Gouvernement ou en dehors de celui-ci, à prendre leurs reponsabilités dans le cadre de leurs préparatifs électoraux.

62. La forte fréquence qui caractérise, encore et toujours, les affrontements armés et leurs répercussions sur les civils demeurent préoccupantes. Je suis extrêmement inquiet de l'augmentation du nombre de civils victimes des frappes aériennes du Gouvernement et des forces militaires internationales, tout comme de la persistance des pertes civiles imputables à l'utilisation aveugle, par des éléments antigouvernementaux, d' engins explosifs improvisés. S'il est encourageant de

constater une diminution du nombre d'épisodes mettant en cause la sécurité des installations et du personnel éducatifs, il demeure inacceptable que des écoles continuent d'être utilisées par des forces et des groupes armés. Je rappelle à toutes les parties au conflit la responsabilité qui leur incombe de protéger les civils lors des opérations militaires et demande que des mesures supplémentaires soient prises pour réduire le nombre de victimes civiles.

63. Le Gouvernement a approuvé une politique nationale de prévention et de limitation du nombre de victimes civiles, ratifiant, en août, le Protocole V à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ; l'une et l' autre mesures sont des motifs de réjouissance. L'ONU est prête à fournir un appui technique au Gouvernement pour l' aider à exécuter des plans d'action dans ces domaines.

64. Je félicite l'Afghanistan pour son élection, en octobre 2017, au Conseil des droits de l' homme. Cet événement est l'occasion, pour toutes les institutions nationales, d'adopter des mesures d' application efficaces, dans le respect de la Constitution et des obligations juridiques internationales de l'Afghanistan. Dans cet esprit, j'encourage le Gouvernement à honorer l'engagement qu' il a pris publiquement de ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et à retirer les réserves qu'il a formulées au sujet de la Convention.

65. Je me félicite de l'attachement du Gouvernement à la promotion des droits des femmes et, en particulier, des ressources qu'il a allouées à la mise en œuvre du plan d' action national pour les femmes et la paix et la sécurité, qui devrait contribuer à abaisser le niveau inacceptable de violence que subissent les femmes, à améliorer leur accès à la justice et à assurer leur participation à la vie publique, professionnelle et politique. Il y a lieu de féliciter le Gouvernement d' avoir accru la représentation des femmes au Haut Conseil pour la paix, même si nous déplorons que la seule gouverneure de province existant dans le pays ait été démise de ses fonctions au cours de la période considérée. Dans l'optique de son rapport au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, qui est actuellement élaboré en concertation avec les femmes de toutes les strates de la société, le Gouvernement enverrait un message rassurant sur son engagement en faveur de la protection des droits des femmes s'il réintégrait, dans le code pénal, le chapitre prévoyant l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Je souhaite que la question concernant l'augmentation de la participation effective des femmes à la vie politique du pays fasse l'objet d' une attention renouvelée.

66. Le manque de sûreté personnelle des enquêteurs, des juges et des procureurs, en particulier lorsqu'ils travaillent sur des affaires sensibles ou liées à la corruption, demeure très préoccupant, tout comme les informations faisant état de menaces visant certains membres de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme, de son personnel et de sa direction ainsi que les défenseurs des droits de l'homme. Il est vital de prendre des mesures appuyées pour protéger ces personnes sur leur lieu de travail et à leur domicile afin qu'elles puissent continuer à œuvrer en faveur d'une société plus juste et plus ouverte.

67. Je suis profondément troublé par la brutale augmentation en Afghanistan – de 63 % entre 2016 et 2017 – de la superficie des cultures de pavot à opium, et par ses conséquences pour la région et au-delà. Tout aussi troublante est l'augmentation de la production d'héroïne à un niveau record de 9 000 tonnes. Outre qu'elle constitue une menace grave pour la santé des Afghans, la prévalence croissante de la culture du pavot alimente l'insécurité, réduit l'espace réservé au développement

économique licite et élargit le fossé entre le Gouvernement et le peuple, au service duquel il se trouve. J'engage le Gouvernement et la communauté internationale à redoubler d'efforts pour éliminer la culture du pavot à opium, notamment à promouvoir d'autres modes de développement pour les communautés locales d'Afghanistan, et à renforcer les efforts de répression du trafic de drogues et du blanchiment d' argent qui lui est associé.

68. La volonté du Gouvernement de progresser, malgré les nombreuses difficultés rencontrées, sur la voie des réformes, mérite d'être appuyée. La réunion de hauts fonctionnaires, tenue le 5 octobre, a été l'occasion de réaffimer l'engagement des bailleurs de fonds en faveur du développement de l'Afghanistan et de confirmer la voie vers l'autonomie empruntée par le pays. Je constate avec bonheur l'engagement déclaré du Gouvernement de faire avancer le programme de lutte contre la corruption et les succès constants qu'engrange, dans la chasse à la corruption de haut niveau, le Centre de justice pénale chargé de la lutte contre la corruption. L'adoption, le 28 septembre, de la stratégie nationale de lutte contre la corruption constitue un cadre qui permettra de lutter, d'une manière plus coordonnée et systématique, contre ce fléau. La mise en œuvre effective de la stratégie à travers toute la fonction publique, dans le secteur de la sécurité, au Parlement et au sein du pouvoir judiciaire sera essentielle pour assurer la pérennité des efforts de lutte contre la corruption déployés par le Gouvernement.

69. Je remercie l'ensemble du personnel de l'ONU présent en Afghanistan et mon Représentant spécial, Tadamichi Yamamoto, pour le dévouement sans faille dont ils continuent de faire preuve, dans des circonstances difficiles, afin de tenir les engagements que nous avons pris pour venir en aide au peuple afghan.